



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 27 mai 2020

TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Armelle GEGOUSSE

Présents : 32
Pouvoirs : 00
Absent : 01

n°01

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS

Rapporteur : Georges CORNEC

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

L'article L. 2121-18 du CGCT prévoit que le Conseil municipal peut siéger à huis clos si une demande est formulée en ce sens par le Maire ou par trois conseillers municipaux.

Le Conseil municipal statue sur cette proposition sans débat, à la majorité des membres présents ou représentés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état d'urgence sanitaire et les conditions de distanciations sociales et de limitation des rassemblements à mettre en œuvre ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** la tenue de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2020 à huis clos

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire